

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	16 (1970)
Heft:	6
Rubrik:	Congrès des Suisses de France : Mulhouse, 18-19 avril 1970

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Congrès des Suisses de France Mulhouse, 18-19 avril 1970

Le Cercle suisse de Mulhouse, sous la présidence de M. d'Orelli, avait bien voulu organiser cette année le 12^e Congrès de l'Union des Suisses de France qui groupe plus de 80 sociétés suisses.

M. Paul Gruaz, de Lyon, président de l'Union des Suisses de France, souhaita la bienvenue aux nombreux assistants parmi lesquels on reconnaissait notre Ambassadeur, M. Pierre Dupont, entouré de deux conseillers d'ambassade : MM. Bauermeister, de Ziegler, Kappeler, ambassadeur délégué au Fonds de solidarité, M. Heinis, représentant le Département politique fédéral, M. Ney, directeur du secrétariat de l'étranger ; M. Schaer, membre du bureau de la Commission des Suisses de l'étranger, nos 13 consuls suisses de France, une cinquantaine de délégués et le correspondant de Radio Berne, M. Laemmel.

M. Pierre Dupont prononça l'allocution d'ouverture du Congrès dans laquelle il déclara : « Réunis l'année dernière à Lyon, nous évoquions ensemble les dix années écoulées depuis la fondation de votre Union, à Royaumont, en 1959.

Aujourd'hui, je voudrais me borner à introduire les débats qui vont se dérouler ici, en évoquant brièvement la situation de notre communauté des Suisses de France d'une part, et ses rapports avec la Suisse d'autre part. A la différence du Dr Knock, je ne pense pas que « la santé soit un état précaire dont on ne saurait rien attendre de bon ».

Vous avez, au cours des dernières années, procédé à l'adaptation des structures de l'Union des Suisses de France. Votre union est en bonne santé et nous en attendons tous beaucoup de bien pour le plus grand profit de la communauté des Suisses de France tout entière.

Vous êtes dans la situation d'un artisan qui, disposant du meil-

leur des instruments et considérant la tâche accomplie, se demande : « Et maintenant ? » Et maintenant, quelles vont être les lignes de force de votre action ? Votre ordre du jour pose cette question et vos débats vont y trouver réponse.

Est-il besoin de vous dire le plaisir que j'éprouve à être parmi vous et l'intérêt avec lequel je vais suivre vos travaux ? Dans une atmosphère de compréhension mutuelle, animés par votre seul dévouement à notre pays, je suis certain que vous allez trouver à chacun des problèmes posés la meilleure solution pour le plus grand bien de tous. Mais

nente, dans son allocution du 1^{er} août 1969 : « Nous nous rendons chaque jour mieux compte, disait-il, que la Suisse n'est pas un pays isolé sur une planète lointaine. Ce qui se passe dans le vaste monde ne saurait nous laisser indifférents. » Il se demandait, par ailleurs, « Sur quels points notre fondement historique, politique et juridique a besoin d'être consolidé, si certains de ses éléments sont devenus fragiles et ce que nous, Suisses d'aujourd'hui, pouvons faire pour le rendre plus ferme et plus solide. »

Ainsi que je l'ai rappelé l'autre jour aux Suisses de Mulhouse, M. Tschudi, Président de la Confédération en cette année 1970, déclarait pour sa part dans son allocution de Nouvel An : « La base et la condition primordiale de la considération et du bon renom de la Suisse dans le monde, ce sont justement une économie florissante, la paix sociale et des institutions fonctionnant harmonieusement qui les fournit. »

Considération et bon renom de la Suisse dans le monde, économie florissante, besoin de savoir ce qui se passe hors de chez nous et d'y faire connaître ce qui se passe en Suisse, participation à la réflexion sur notre fondement historique, politique et juridique, est-il besoin d'insister sur le rôle essentiel qui revient aux Suisses de l'étranger dans la réalisation d'un tel programme ? Ne suffit-il pas de l'énoncer pour qu'aussitôt la nécessité d'une information à double courant — entre la Suisse et nos communautés, entre ces dernières et la Suisse — s'impose immédiatement à tous les esprits ? Plus encore, il s'en dégage une notion moderne d'un patriotisme actif, d'un patriotisme basé sur la participation éclairée de chacun. J'y vois en outre la justification de vos efforts tendant à associer les jeunes à vos communautés. Il y a dans une telle action une réponse à leur besoin d'un idéal exigeant.

(suite page 24)

GRAND STOCK

de

PETITS ROULEMENTS RADIAUX

Alésage : 1 $\frac{1}{2}$ à 10 $\frac{1}{2}$



ROULEMENTS MINIATURES
BIENNE S.A.

REPRÉSENTANT :

Sté William BAEHNI et Cie
147, rue Armand-Silvestre
92 COURBEVOIE
333-46-54



je sais aussi que votre tâche n'est pas facile. Vos difficultés, qui sont celles inhérentes à la situation générale, caractérisée par une difficile mutation, nous sont connues dans leurs grandes lignes. Mais je voudrais saisir cette occasion pour vous assurer de la constante sollicitude des autorités fédérales et, bien entendu, de l'Ambassade.

Deux déclarations me paraissent constituer une excellente introduction à vos discussions. M. von Moos, Président de la Confédération, situait notre pays dans un monde en évolution perma-

CE QU'IL FAUT SAVOIR EN MATIÈRE FINANCIÈRE!



1872

SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE
Schweizerischer Bankverein

Formation de la fortune
Les divers genres de comptes et leurs avantages
Placements en papiers-valeurs
Biens-fonds et immeubles
Or et argent
Le droit matrimonial
AVS
Questions successoriales
Impôts
Crédits
Gestion de fortune
La banque vous conseille

Un «bestseller» gratuit!

Cette brochure, qui a paru récemment, a connu un grand succès du fait des renseignements qu'elle contient. Pour marquer la parution de ce numéro spécial du Messager Suisse de France

LA SOCIETE DE BANQUE SUISSE

a consenti d'adresser gratuitement un exemplaire de cette publication aux abonnés du Messager qui en feront la demande à son

BUREAU DE REPRÉSENTATION

31, avenue de l'Opéra, PARIS 1^e



Il fit également allusion au prochain Congrès des Suisses de l'étranger dont les sujets « Révision totale de la Constitution fédérale, vue par les Suisses de l'étranger et la législation d'application de l'article 45 bis », sont deux beaux thèmes dans les domaines desquels les Suisses de France se doivent de faire entendre leur voix.

La partie strictement administrative fut rapidement liquidée. M. Schaer prit à son tour la parole donnant lecture en particulier de la lettre du conseiller fédéral M. Spuhler, adressée à M. Louis Guisan, président de la Commission des Suisses de l'étranger et que nous reproduisons ci-après.

Monsieur Louis Guisan
Député au Conseil des Etats
Président de la Commission des
Suisses de l'étranger

Monsieur le Président,
La prochaine séance de la Commission des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique approchant, vous avez exprimé au Chef du Service des Suisses de l'étranger de mon département, votre désir d'être informé sur le développement de la législation d'application de l'article constitutionnel 45 bis relatif aux Suisses de l'étranger. Le Département est prêt à se conformer à ce désir.

1. Le premier décret mis en vigueur par le Conseil fédéral sur la base de l'article constitutionnel 45 bis, est le règlement du service diplomatique et consulaire suisse du 24 novembre 1967. La Commission des Suisses de l'étranger a d'ailleurs eu l'occasion de prendre position à ce sujet. Le règlement contient des normes importantes quant à la position juridique des Suisses de l'étranger.

2. En ce qui concerne les obligations militaires, certains progrès ont déjà été réalisés depuis l'acceptation de l'article constitutionnel relatif aux Suisses de l'étranger.

Le 23 décembre 1969, à la suite d'études étendues auxquelles les cantons se sont également intéressés, le Conseil fédéral a

approuvé une nouvelle réglementation du contrôle militaire. Je vous renvoie à la circulaire que mon département a adressée le 5 janvier 1970 aux représentations suisses à l'étranger et dont le contenu vous est connu. Le décret, qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 1970, contribuera à simplifier considérablement les tâches des Suisses de l'étranger et celles des représentations suisses à l'étranger. Ne seront astreints au contrôle militaire que les Suisses à l'étranger recrutés et incorporés ou assujettis au paiement de la taxe d'exemption ; telle est l'idée fondamentale. Ainsi des milliers de Suisses de l'étranger seront libérés de l'obligation de s'annoncer, obligation dont on voit de moins en moins la signification. De plus, il faut remarquer que le congé sera désormais valable pour toute la durée du séjour à l'étranger ; il ne sera donc plus nécessaire de le renouveler. Mon département est d'avis qu'il est urgent de réviser la taxe d'exemption du service militaire. Les opinions divergent au sein de l'administration fédérale quant à la manière dont cette révision doit s'accomplir. Nous espérons qu'ici aussi une solution satisfaisante sera bientôt trouvée.

Comme vous, le département pense que l'on devrait augmenter les possibilités d'accès aux écoles de recrues en Suisse pour les Suisses de l'étranger qui le désirent. Les discussions à ce sujet se développent favorablement. Plusieurs questions techniques doivent cependant encore être résolues.

Une révision de l'ordonnance relative au tribunal pénal militaire s'avère aussi nécessaire, particulièrement en ce qui concerne la procédure du jugement par défaut (admission d'un défenseur, possibilité d'acquittement). Sur ces deux points l'unité s'est maintenant faite au sein de l'administration. La révision prévue a également trait à des questions qui ne concernent pas les Suisses de l'étranger.

+GF+

Raccords
et
Robinetterie
en fonte malléable
+ GF +

Raccords
et
Robinetterie
en matière plastique
+ GF +

Machines à fileter
et à tronçonner
+ GF +

Raccords à bague
de serrage
système SERTO,
cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS
Lavabos - Fontaines
ROMAY

PRODUITS SUISSES

GEORGES FISCHER SOCIÉTÉ ANONYME

14, rue Froment - PARIS-11^e
Tél. : 700-37-42 à 37-44
Télex : 23922 Fischer Paris

3. Dans le domaine de l'assistance, les travaux préparatoires nécessaires ont été pris en main par les services compétents de l'administration fédérale. De nombreuses et difficiles questions nécessitent encore des études approfondies. Les cantons jusqu'à présent compétents en la matière et les organisations de Suisses de l'étranger auront l'occasion de se prononcer sur le projet de loi dans le cadre d'une consultation.

4. La question des droits politiques des Suisses de l'étranger donne lieu à de délicats problèmes juridiques et pratiques. Ceux-ci sont d'ailleurs mentionnés dans la lettre de la Commission des Suisses de l'étranger du 31 juillet 1968. En outre, la législation concernant les droits politiques des Suisses de l'intérieur doit aussi être révisée. La procédure d'élection et de vote varie selon les cantons, ce qui soulève de nombreux problèmes pratiques et techniques. Il s'agit donc d'examiner s'il faut édicter une loi particulière pour les Suisses de l'étranger ou si les normes concernant nos compatriotes doivent être comprises dans une loi générale sur les droits politiques des citoyens suisses. Le fait que l'exercice des droits politiques est encore passablement controversé parmi les Suisses de l'étranger, entraîne aussi des difficultés. On peut donc estimer que le problème sera long à résoudre. Je puis toutefois vous assurer que le département continuera à lui vouer toute son attention.

5. Il faut ajouter que, dans le cadre général de l'article constitutionnel 45 bis qui a pour but d'intensifier les relations des Suisses de l'étranger entre eux et avec la patrie, les Chambres fédérales ont approuvé le 18 décembre 1969 une résolution autorisant la Confédération à accorder une subvention fédérale d'un total de 2,2 millions de F à la fondation — qui doit encore être constituée — « Forum of Switzerland » à Londres. La moi-

tié de cette subvention sera versée à fonds perdu, l'autre moitié à titre de prêt. L'article 45 bis est expressément cité comme base constitutionnelle dans le préambule de la résolution fédérale. Le « Forum of Switzerland » serait évidemment un excellent moyen pour animer et renforcer les relations des Suisses de Grande-Bretagne entre eux et avec la patrie. Toutefois, le financement du Forum n'est pas encore assuré.

C'est dans le même contexte qu'il faut replacer les efforts accomplis pour la construction du « Hall of History » à New Glarus, Wisconsin, U.S.A.

6. Enfin, il faut mentionner le problème de l'information des Suisses de l'étranger. Dans ce domaine des modifications essentielles s'imposent. Les documents accessibles ne suffisent cependant pas pour fixer un plan définitif, de sorte qu'il est nécessaire d'entreprendre d'autres enquêtes. Il est d'ailleurs surprenant de constater que les opinions des Suisses de l'étranger interrogés divergent considérablement. Nous poursuivrons nos efforts — en accord avec vous — en vue de la solution de ce problème.

Avant de quitter le Conseil fédéral, j'aimerais saisir l'occasion qui m'est donnée pour vous remercier, vous-même, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres de la Commission, pour le travail accompli. Je suis heureux de pouvoir constater qu'une volonté de fructueuse collaboration domine les relations entre le département et la commission. Je souhaite que la Commission des Suisses de l'étranger poursuive son activité avec succès et soit animée par un véritable esprit civique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé : Spühler

Le voyage dans les colonies suisses d'Amérique de M. Louis Guisan, fut évoqué par M. Ney.

Enfin, différents rapports retiennent l'attention de l'assemblée, celui de la soussignée sur le problème de l'information, puis celui de M. Jaccard, absent pour raison de maladie, lu par notre consul M. Guélat, sur les problèmes scientifiques que la Suisse a à résoudre actuellement — Les possibilités de formation professionnelle en Suisse pour les jeunes Suisses de l'étranger, firent l'objet d'un intéressant exposé de M. H. Jacot lu par M. Sommer, de Lyon. M. Gehrig, délégué de la Commission des Suisses de l'étranger devait également rappeler les travaux de ladite commission en 1969 et l'ambassadeur Kappeler adressa aux congressistes un appel afin d'augmenter le nombre des adhérents au Fonds de solidarité.

Le problème de l'information qui nous touche plus particulièrement devait aboutir à une heureuse solution : création à titre expérimental d'un organe d'information destiné à tous les

EPICERIE FINE

**VERNETTE
& PRADER**

(Langwies-Grisons)
S.A. au capital de 2 000 000 de F

CAFÉS

THÉS

**PRODUITS EXOTIQUES
et
ETRANGERS**

Vins suisses et de toutes origines

**115-117, avenue du Maine
PARIS-14^e**

Tél. 783-04-47
734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

Suisses de France, sous la forme du Messager Suisse de France avec supplément de nouvelles officielles, envoyé 4 fois par an à tous les foyers suisses immatriculés en France, les numéros normaux de notre revue continuant à paraître le reste de l'année, sous forme d'abonnement, jusqu'au jour où peut-être, la Cinquième Suisse aurait son organe officiel pour les Suisses du monde entier. Problème étudié lui aussi par une commission spéciale dans laquelle la sous-signée a suggéré précisément la création d'un ECHO MONDIAL. Journée de travail intense qui s'est déroulée dans un excellent climat sans aucune forme de contestation. A la fin de la journée, à l'unanimité, les délégués émirent le vœux suivant : Le Congrès de l'Union des Suisses de France, au courant de l'initiative Schwarzenbach, espère vivement que le peuple suisse, dans sa très grande majorité, repoussera cette initiative humainement condamnable et économiquement ruineuse. »

M. Paul Gruaz fut nommé président d'honneur, distinction qu'il a bien méritée en songeant aux travaux importants qu'il a toujours su mener avec intelligence et dévouement.

Le mandat du bureau de l'union des Suisses de France étant arrivé à terme, ce fut Marseille, en la personne du président de la S.H.B., M. Marcel Gehrig qui spontanément releva le flambeau pour les trois années à suivre. C'est donc à Marseille, le printemps prochain, que se tiendront les assises du 13^e Congrès de l'Union des Suisses de France. Une soirée amicale se déroula dans la grande salle des magasins du Globe aimablement mise à la disposition du Congrès, par son directeur, M. Nossack.

N. Silvagni - Schenk

Nouvelles touristiques Gstaad

Le 14^e festival Yehudi Menuhin aura lieu du 13 août au 4 septembre 70. Il sera consacré à des

œuvres de Beethoven (né il y a 200 ans) et de Bela Bartok (mort il y a 25 ans).

Un nouveau village de vacances de « Pro Juventute » : Bosco della Bella

A Fornasette, dans le Malcantone, entre Ponte Tresa et Lino, s'est créé un village de vacances particulièrement séduisant, d'une superficie totale de 60.000 m². 270 m de rive relient directement la rivière de la Tresa aux pelouses de jeu et de repos. L'aménagement des maisonnnettes de 6, 7 et 10 lits, a été remarquablement soigné : cuisine, installations sanitaires, chauffage, de conception moderne facilitant au maximum les

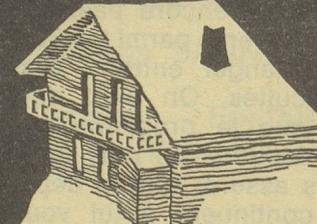
travaux ménagers. Linge de cuisine et literie, équipement complet pour le ménage et la cuisine, rien ne manque... Puissent de nombreuses familles passer à Bosco della Bella des vacances agréables, reposantes et vivifiantes !

Un film de propagande sur le Valais

Le grand alpiniste et cinéaste de Martigny, Michel Darbellay, a été chargé de tourner un film attrayant et dynamique sur le Valais. Dans le meilleur style «007», le cinéaste a, entre autres performances, survolé les Alpes valaisannes en hélicoptère d'où, suspendu à une corde et dans une position acrobatique, il a tourné une partie de ce film... préolympique.

SPACO

Un déjeuner d'affaires "pas comme les autres" Une idée "neuve" pour un dîner d'amis...



Une adresse à noter:

LA MAISON DU VALAIS

20, rue Royale, Paris 8^e - Tél. 742.98.15

GRILL, BAR, SOUPERS